



Projet de piste cyclable le long du canal des Alpines

PROGRAMME OPERATIONNEL REGIONAL FEDER - FSE / REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

1/ Justification et contenu détaillé du projet :

La commune de Sénas a engagé depuis 2015 un important programme de développement de son centre-ville et des infrastructures dédiées aux familles. Le maillage de la ville par un réseau de pistes cyclables et cheminements doux est déterminant pour la qualité de vie, le bien-être et la sécurité des sénassais.

Son ambition est de connecter les lieux de vie et pôles multimodaux par des circulations douces agréables et sécurisées.

Grâce au fonds de « soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (REACT-EU) », la commune va pouvoir accélérer ce programme et déclencher dès 2022 un projet conséquent d'extension du réseau de piste cyclable.

https://ec.europa.eu/regional_policy/en/newsroom/coronavirus-response/react-eu

Le programme REACT-EU a pour objectif de favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19, et de ses conséquences sociales, et de préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie.

Le projet de piste cyclable répond aux critères de l'appel à projets « Soutenir les aménagements cyclables pour la mobilité du quotidien » du programme REACT-EU. L'objectif de l'appel est la réduction efficace des émissions de gaz à effet de serre générés par le transport en remplaçant un mode de transport « passif » par un mode de transport « actif » comme la pratique du vélo.

Par la création d'une piste cyclable à Sénas le projet répond aux objectifs visés. Dans le cadre de REACT-EU et de la contribution à la relance post-crise, une rétroactivité est prévue par le programme. Il y a donc un réel effet d'opportunité.

Le FEDER sera déterminant pour la réalisation du projet dont seule une tranche peut être financée par la Commune qui a déjà mis en place une subvention départementale pour compléter son autofinancement mais n'a pas la capacité financière pour réaliser seule davantage de travaux.

La mise en œuvre de ce financement est pilotée par la Région qui a retenu notre projet.

Le coût global de l'opération est estimé à 486 011 € HT dont 70%, soit 340 208 € seront financé par l'Europe

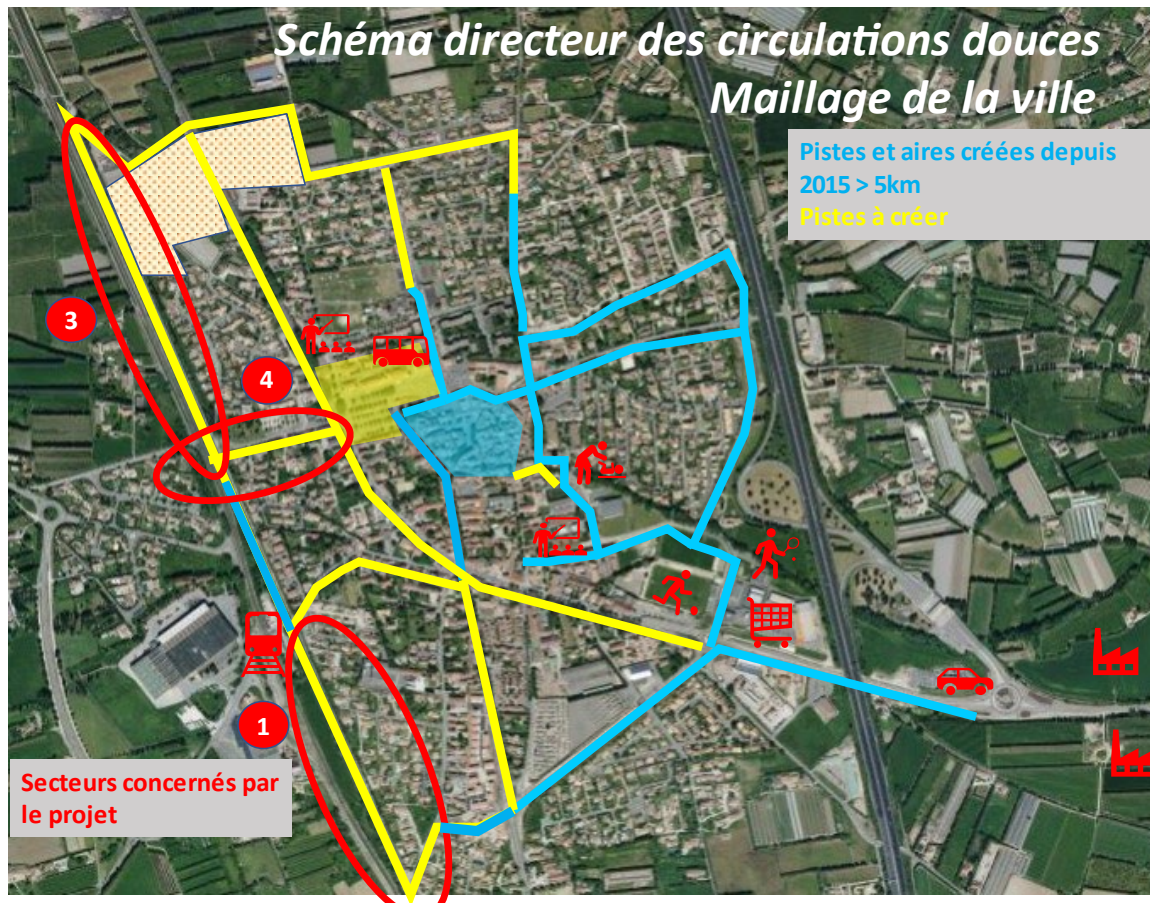


UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



Ainsi le projet prévoit de compléter le tronçon déjà réalisé le long du canal des Alpes (tranche 2) pour créer une voie verte sur 1.8km et deux connections aux espaces aménagés existants pour les circulations piétons et cycles, soit un linéaire total aménagé de 2.2km.

Les zones concernées sont entourées de rouge sur le schéma suivant



Le linéaire aménagé aux abords du Canal est sur une propriété du SICAS, qui est le syndicat gérant le Canal des Alpes. Une convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage permettra à la Mairie de Senas de réaliser les travaux et assurer l'entretien ultérieur des parties aménagées.

Le cheminement sera constitué d'un ensemble comprenant un cheminement piéton de largeur 1.50m en revêtement de type stabilisé renforcé, et une piste bidirectionnelle de largeur 3m, en revêtement de type enrobés noirs.

Les lotissements riverains du Canal seront liaisonnés à l'aménagement, par la matérialisation des chemins de liaison existants en la mise en place d'une signalétique adaptée.

Au niveau de chaque intersection avec les routes, des aménagements spécifiques sont prévus.

A l'intersection avec le chemin du Pigeonnier, le démarrage de la piste est mis en évidence avec un espace en béton désactivé.

A l'intersection avec la gare, la route est restructurée pour créer un passage prioritaire de type écluse, de sorte que les véhicules dont beaucoup de poids lourds, ralentissent et tiennent compte de la traversée de cyclistes et piétons. Les abords du pont ancien en pierre, l'aménagement est plus qualitatif avec un revêtement en béton désactivé

A l'intersection avec l'avenue de la Crau, avenue qui permet l'accès au centre-ville, l'aménagement est aussi qualitatif. L'ensemble de ces aménagements comprend aussi la signalisation verticale réglementaire et la signalisation verticale directionnelle.



2 / Modalités de mise en œuvre du projet :

La maîtrise d'ouvrage du projet de piste cyclable le long du canal des Alpines est portée par la Mairie de Sénas. Le foncier appartient au Syndicat Intercommunal du Canal des Alpines Septentrionales (SICAS) qui a déjà signé un Transfert Temporaire de Maitrise d'Ouvrage (TTMO) au bénéfice de la Commune

Moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet et méthode d'estimation de ces besoins (moyens humains dont appel à des prestataires externes, investissements, équipements, etc.) :

La mairie de Sénas met en œuvre ce projet par ses propres moyens.

Un bureau d'études a été mandaté pour établir les spécifications techniques, conduire la consultation des entreprises et assurer le suivi des travaux , il s'agit de la société ALPHA-CONSEIL.

Les travaux seront réalisés dans le cadre d'un marché à procédure adaptée, qui a été lancé le 6 juin 2022. Ils se dérouleront durant le quatrième trimestre 2022

3 / Contribution du projet aux critères de sélection de l'appel à candidature

- **Contribution à la mobilité du quotidien** ; Par la création d'une piste cyclable bidirectionnelle du nord au sud de la commune, le projet de la mairie de Sénas contribue à la mobilité du quotidien sur cet axe qui relie un quartier d'habitations en plein développement au réseau de pistes déjà en place. Il permet l'accès sécurisé à la gare ferroviaire et aux zones commerciales et artisanales en développement au sud-est de la ville.

- **Contribution aux principes de développement durable**

Le projet va rendre préférable l'usage du vélo à celui de la voiture sur des trajets courts difficilement praticables aujourd'hui faute d'infrastructures pratiques et sécurisées. En cela le projet contribue au développement de la mobilité durable et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

- **Contribution à l'égalité des chances et non-discrimination,**

La réalisation d'un itinéraire cyclable Nord Sud permet un accès sécurisé et à faible coût des futurs logements sociaux aux infrastructures de services de la ville. Il sera notamment possible de rallier la gare ferroviaire directement et en toute sécurité. A terme les communes de Lamanon, Sénas et Orgon pourront être reliées par ce mode doux. Ceci contribue ainsi à l'égalité des chances.

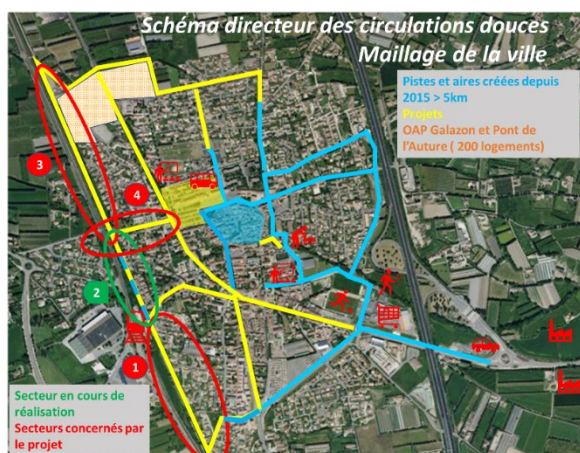
à l'égalité entre les femmes et les hommes De par sa nature, l'aménagement proposé respecte les objectifs de non-discrimination et d'égalité entre les femmes et les hommes ; il est gratuit et accessible à tous.

- **Dimension structurante du projet et impact sur le développement des aménagements cyclables** ; La réalisation de ce projet est indispensable dans la mesure où il vient compléter le réseau de pistes cyclables développé depuis 2015 et vient même s'inscrire en complément du projet de développement des deux groupes scolaires de la commune.

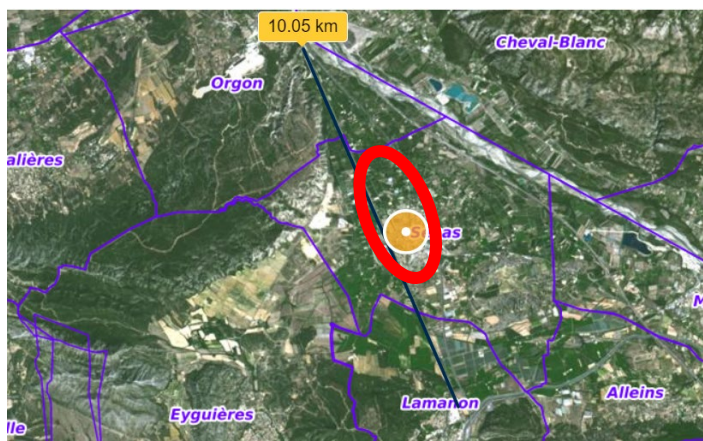
- **Inscription dans une démarche de stratégie globale des déplacements intégrant les mobilités actives ;**

Le projet s'inscrit dans 2 démarches stratégiques cyclables :

- Poursuivre le maillage du village permettant de connecter tous les centres d'activités et de services.



- Amorcer une liaison continue avec les localités voisines distantes d'environ 5km.





UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen de
Développement Régional



- Respect des préconisations nationales, réglementaires, qualitatives et sécuritaires en matière

d'aménagements cyclables ; Le présent projet s'engage à respecter les préconisations nationales et réglementaires : préconisations éditées par l'AF3V et le CEREMA, pour ce qui concerne la signalétique et la typologie des aménagements sécuritaires. Le cahier des charges joint au marché de travaux sera conforme aux spécifications des normes en vigueur, et aux fascicules du Cahier des Clauses Techniques Générales de Travaux, en particulier les fascicules 2 (terrassements généraux), 23 (fourniture de granulats pour les chaussées), 27 (fourniture et mise en œuvre des enrobés hydrocarbonés), n°32 (construction de trottoirs), 35 (aménagements paysagers), et 56 (protection des ouvrages métallique contre la corrosion).

- Intégration au sein d'un dispositif visant à organiser la gestion future de l'infrastructure et des

équipements connexes. L'entretien de la piste, des espaces plantés et de la signalétique sera réalisé par la Mairie de Senas, l'entretien du bord du canal restera au SICAS. Ces dispositions figureront à la convention de Transfert Temporaire de Maîtrise d'Ouvrage.

Catégorie 3 : Critères relatifs aux exigences administratives et financières du programme

- Capacité financière du porteur de projet : compte de résultat, capacité de trésorerie et

d'autofinancement ; Le porteur de projet est un organisme public. Les dépenses sont portées par la Mairie. Le budget 2021 de la Mairie de Senas comporte 11,5 M€ de dépenses d'équipements dont 6,9 M€ de dépenses engagées dans le cadre de 3 projets pluriannuels (APCP). Deux vont se clore en 2021 (nouvelle école et réaménagement du centre-ville), le troisième se terminera au premier trimestre 2022.

- Qualité du système de traçabilité des dépenses : comptabilité distincte ou code comptable adéquat

La comptabilité de la commune est dématérialisée et utilise le logiciel CHORUS Pro qui assure la maîtrise de l'affectation analytique des dépenses ainsi que de leur validation par le Trésor Public

- Moyens humains dédiés à la gestion du dossier.

La gestion du dossier sera assurée par chaque fonction (services techniques, comptabilité, développement de la ville, urbanisme). Il n'y a pas d'agent dédié à temps plein au projet

Catégorie 4 : Critères relatifs à la performance financière de l'axe REACT EU du PO

Le dispositif de relance ReactEU a pour vocation d'aider à absorber le choc de la crise Covid,

- Potentiel de certification ;

Les processus financiers sont dématérialisés sur plateforme CHORUS PRO qui permet une traçabilité continue et centralisée des commandes, facturations, mandats et paiements des entreprises.

- Adéquation entre les coûts du projet et les résultats escomptés ; Considérant le calendrier de réalisation

d'aménagement de la piste cyclable, les coûts présentés au dépôt correspondent aux demandes de remboursement qui seront sollicitées dans le cadre des bilans d'exécution.